

## **ÉNERGIE SAGUENAY**

# **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

**Deuxième partie de l'audience publique du BAPE**

**Commentaire**

**présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**par**

**Emanuel Aubin-Protz**

**2010-10-20**

Au président, M. Denis Bergeron

Au commissaire, M. Laurent Pilotto

Bonjour, je m'appelle Emanuel Aubin-Protz, je réside en Mauricie dans la municipalité de Trois-Rivières. J'écris ce mémoire pour affirmer mon opposition au projet de la compagnie GNL-Québec « Projet Énergie Saguenay ». Il s'agit d'un projet dangereux tant pour notre société que pour la faune et la flore. C'est pourquoi, je crois que ce projet doit être refusé. En appui à ma position, je mentionnerais cinq arguments principaux.

Premièrement, ce projet est incompatible avec les objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) du Québec et avec la lutte contre les changements climatiques. En effet, en tenant compte de l'ensemble du processus (de l'extraction à la combustion) ce projet générerait à lui seul des émissions de 50 mégatonnes (Mt) de GES par année. Pour évaluer un projet sur le plan environnemental, il faut tenir compte de toutes les étapes du projet et des différentes pollutions suscitées par le projet. En l'occurrence, en prenant en compte les GES de l'extraction dans l'Ouest Canadien (7Mt de GES), du transport du produit (163 000 tonnes de GES), de la liquéfaction (420 000 tonnes de GES), des émanations fugitives (les fuites) (d'une échelle allant de 8,78 à 35 Mt de GES) et de la consommation du gaz lui-même (30 Mt) sans compter d'autres émissions liées à la construction et aux autres activités (141 000 tonnes). En prenant en compte toutes ses émissions, on arrive à une fourchette allant de 46 Mt à 72 Mt de GES soit environ 50 Mt de GES par année. Même en supposant le nombre de 46 Mt, une telle quantité de GES est équivalente à 60% des émissions de GES du Québec. Pour illustrer, de telle émission serait équivalente à l'ajout de dix millions d'automobiles sur nos routes à chaque année (CIRAIG, janvier 2019 : 58) (MELCC, mai 2019 : 36) (Greener et Sauv , 3 juin 2019). Dans l'optique de la lutte contre les changements climatiques, il est clair que ce projet est incompatible avec les objectifs de réduction de GES fixé par le gouvernement. D'ailleurs, soulignons que 150 scientifiques ont souligné leur opposition à ce projet

(Greener et Sauvé. 3 juin 2019). Le projet GNL-Québec annulerait en une année tous les efforts de réduction de GES du Québec faits depuis 1990 et empêcherait une véritable transition complète vers les énergies renouvelables (CIRAIG, 2019 : 58) (MELCC, 2019 : 46) (Greener et Sauvé. 2019) (Shields. 2019). Rappelons que le gaz naturel n'est absolument pas une énergie renouvelable et encore moins une « énergie propre » puisqu'elle génère du méthane qui est un gaz à effet de serre (GES). De plus, la compagnie GNL-Québec n'a pas démontré que son usine de liquéfaction sera carboneutre et on ne peut uniquement se fier à de simples promesses. La compagnie prétend que le gaz pourrait remplacer l'utilisation du charbon ailleurs dans le monde, mais il n'y a ce jour aucun contrat de la compagnie pouvant le prouver (Ruel-Manseau, 15 octobre 2019). De toute façon, remplacer le charbon par du gaz naturel ne constitue pas une transition énergétique. C'est simplement remplacer une énergie fossile par une autre énergie fossile et rien ne dit que certains pays accepteraient de remplacer un charbon peu dispendieux par le gaz produit par GNL-QC. En bref, il est clair que le projet de GNL-Québec prend exactement le contre-pied de ce qu'il faudrait faire pour lutter contre les changements climatiques. Ce projet ne tient donc simplement pas la route.

Deuxièmement, le projet de GNL-Québec est une menace pour la faune locale en particulier pour les bélugas. Le trafic des méthaniers dans le fjord représente en effet une menace pour l'espèce puisque si on tient compte de l'augmentation du trafic dans le cadre de GNL, c'est 675 navires (soit 1350 passages si on compte les aller et retour) qui transiteraient dans le fjord chaque année pour la période 2027-2030. Un aussi important trafic serait une augmentation de 200% par rapport à l'état actuel. Autrement dit, à lui seul, GNL générerait jusqu'à 400 passages de méthaniers chaque année dans le Fjord du Saguenay et sur le Saint-Laurent, et ce, pour une durée d'au moins 25 ans (CIRAIG, janvier 2019 : 58) (MELCC, mai 2019 : 46) (Greener et Sauvé, 3 juin 2019) (Shields, 3 juin 2019). Or, il reste moins de 900 bélugas dans l'estuaire du Saint-Laurent. L'espèce subit un déclin depuis les années 2000 au point d'être en voie de disparition (Michaud. 2017). D'ailleurs, de nombreux scientifiques

indépendants recommandent un moratoire sur l'augmentation du trafic maritime dans le Saguenay au vu des risques pour la population des bélugas. En outre, il faut comprendre que le projet GNL c'est autant une pollution atmosphérique que sonore. En effet, l'augmentation du trafic des méthaniers occasionnerait 5 fois plus de bruit dans le fjord ce qui représente un danger pour l'habitat des bélugas qui ont besoin de zone de tranquillité (Greener et Sauvé, 3 juin 2019) (MELCC, mai 2019) (Radio-Canada, 11 mars 2019) (Shields, 3 septembre 2019) (Lavallée, 2 septembre 2020) (UQO, 2 septembre 2020). Et toutes ses considérations pour le béluga ne doivent pas nous faire oublier les centaines d'autres espèces animales et végétales qui risquent d'être impacté négativement par le projet GNL-Québec. Par principe de précaution, il serait dangereux d'autoriser un tel projet qui aurait un si mauvais impact sur la biodiversité surtout à un moment aussi critique pour certaines espèces. Au XXI<sup>e</sup> siècle, on ne peut pas penser la nature dans un rapport strictement instrumental. Un changement de mentalité imposé par notre époque doit nous amener à appréhender chaque espèce animale et végétale comme ayant une valeur en elle-même et non comme un moyen. Et que vaudrait une humanité qui serait incapable de réfléchir à l'impact moral de ses actions non pas seulement envers les siens, mais envers tout être vivant ?

Troisièmement, même si on envisagerait les impacts néfastes que pour les populations humaines, ce projet demeure dangereux. En effet, le projet de GNL-Québec présente des risques importants pour la santé humaine. L'essentiel du gaz qui serait utilisé pour alimenter le complexe de liquéfaction va provenir de la fracturation hydraulique (soit 80%) (Gouvernement de l'Alberta, 2020). Or, selon un rapport de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME, janvier 2020), la fracturation hydraulique (la technique d'extraction utilisée pour le gaz pour alimenter l'usine de liquéfaction) accroît les cas de leucémie, de maladies cardiaques, respiratoires et endocriniennes. À cet égard, l'ACME réclame d'ailleurs un moratoire sur la fracturation hydraulique, car cette technique non conventionnelle d'extraction menace le climat planétaire, la qualité de l'eau et de l'air ainsi que la

santé humaine (Marin, 29 janvier 2020) (ACME. Janvier 2020). Plus encore, il ne faut pas sous-estimer le risque d'incident. Entre les années 2000 et 2012, près de 400 incidents impliquant des pipelines de gaz ont été dénombrés au Canada. Rien qu'en 2017, c'est plus de 170 accidents sur des pipelines qui ont été répertoriés. Le gaz naturel liquéfié (GNL) est classé par l'ONU au répertoire des matières dangereuses. La fiche de sécurité du GNL signale des mentions de dangers d'inflammabilité, d'explosivité et de suffocation. Dans l'éventualité d'une fuite à partir d'un navire-citerne suivi d'un embrasement, le rapport Sandia a identifié un gradient des dangers en trois zones concentriques. Dans la zone à 500 mètres autour de la source, c'est la mort par suffocation ou hypothermie. Dans la zone numéro 2, l'embrasement du nuage de gaz cause une explosion qui peut tout enflammer dans un rayon de 1,6 km autour de la source. L'explosion déclenche des incendies de forêts, de broussailles et de bâtiments. Dans la troisième zone, les effets de la catastrophe pourraient être ressentis jusqu'à 3,5 km. Or, il n'y a aucune garantie de la sécurité des pipelines (Coalition Fjord. 2020).

Quatrièmement, le projet n'est pas convaincant sur le plan économique. En effet, la vaste majorité des investissements du projet de GNL-QC iraient à l'extérieur du Québec puisque les promoteurs et promotrices sont américains et que le gaz proviendrait de l'Alberta. De plus, le fait que les investisseurs du projet sont installés dans des paradis fiscaux est plus que douteux quant à la crédibilité du projet (Shields et Crête, 15 mars 2020). Les retombées fiscales pour le Québec seront donc minimes (Schepper et Pratte, novembre 2019). Rappelons également qu'une quarantaine d'économistes se sont prononcés contre le projet (Ruel-Manseau, 15 octobre 2019). En outre, le projet aura des conséquences néfastes pour le tourisme et l'activité économique qui en dépend. En effet, les activités nautiques et touristiques ainsi que la pêche dans le fjord seront affectées négativement par la présence de méthaniers. Personne ne souhaiterait aller dans le fjord et à Tadoussac pour observer des méthaniers au lieu des bélugas. Par ailleurs, la municipalité de Tadoussac appuie déjà la demande de moratoire sur le transport maritime dans le fjord (Guérin, 22 septembre

2020). C'est prendre bien des risques inutiles pour quelque 250 à 300 emplois durables (Coalition Fjord. 2020)

Cinquièmement, il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour le projet de la compagnie GNL-Québec. Il divise déjà la population du Saguenay de même que l'ensemble du Québec. De toute façon, même si l'ensemble de la population du Saguenay était favorable, cela ne constituerait pas une acceptabilité sociale suffisante, car, d'une part, ce n'est pas la seule région impactée par le gazoduc lié au projet d'usine et par le passage des méthaniers et, d'autre part, ce projet aurait un impact sur l'ensemble du Québec et de la planète en raison des émissions importantes de GES. Autrement dit, l'ensemble de la population québécoise devrait pouvoir se prononcer sur le sujet. L'acceptabilité sociale ne peut pas non plus reposer que sur quelques consultations ou sondages. Si on voulait vraiment demander l'avis des citoyens et citoyennes sans ambiguïté, c'est un référendum qui s'imposerait au vue de l'ampleur des émissions et pollutions impliquées par le projet. En outre, notons que plus de 85 000 personnes ont affirmés leur opposition à ce projet dans une pétition (Greenpeace. 2020). De nombreuses lettres ouvertes contre le projet cosignées par 40 économistes (Ruel-Manseau, 15 octobre 2019), 127 universitaires (Girard, 30 janvier 2020), 150 scientifiques ont été publiées (Greener et Sauvé, 3 juin 2019). À eux, s'ajoutent les 250 médecins et professionnels de la santé qui se sont prononcés contre le projet (Briand, 5 mars 2020) sans compter les très nombreux groupes communautaires, écologistes et associations étudiantes qui sont mobilisés sur le terrain contre le projet.

En somme, pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, je m'oppose vigoureusement à la construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay (Projet Énergie Saguenay) ainsi qu'au gazoduc impliqué par ce même projet. C'est un projet néfaste pour toute la société québécoise de même que pour l'ensemble de la planète. Il faut dire non à Énergie Saguenay et ne surtout pas recommander un tel projet. Pour conclure, j'aimerais dire que je suis un jeune étudiant de 24 ans et que c'est ce genre de projet qui me fait douter de notre avenir à tous. Je

fais donc partir des générations qui vivront le plus directement les impacts des changements climatiques. Autant dire que le projet Énergie Saguenay me fait craindre encore davantage pour l'avenir. Comment peut-on mettre de l'avant un tel projet lorsque l'on connaît la gravité de la situation environnementale de la planète ? Soit les promoteurs ne sont pas conscients des recherches scientifiques actuelles (notamment les rapports du GIEC) soit ils les ignorent délibérément par intérêt ou idéologie ce qui constitue une faute morale. Pourquoi ne pas proposer des alternatives fondées sur les énergies renouvelables (éolien, solaire, etc.) ? Pourquoi prendre le risque de mettre en danger plusieurs espèces (dont la nôtre) pour des hypothétiques intérêts économiques à court terme ? Enfin, pourquoi sacrifier autant d'énergie et de ressources à un projet qui, disons-le franchement, ne serait que dans l'intérêt d'une minorité à savoir les promoteurs ? Nous sommes rendus à un point tournant de l'histoire de l'humanité et de la vie sur Terre qui nous oblige à prendre des décisions radicales si l'on veut éviter un effondrement systémique. Dans cette optique, on ne peut penser uniquement à ce qui serait dans l'intérêt d'une région ou même d'un pays, il faut prendre en compte l'ensemble de la planète et de ses habitants (humains et non humains). J'ignore si ce commentaire aura un quelconque impact et dois avouer un certain cynisme en la matière. Je ne peux donc qu'espérer que ce commentaire aura contribué à faire entendre raison.

Cordialement,

Emanuel Aubin-Protz.

---

## Médiagraphie

CIRAIG, janvier 2019, *Projet Énergie Saguenay, étude d'impact environnemental*, annexes volume 1, , tableau 4-2, p.58.

Coalition Fjord, 2020. « GNL/Gazoduc », dans Coalitiofjord.com, en ligne :  
<https://coalitionfjord.com/2020/01/10/gnl-gazoduc/>

Greener, Jesse et Lucie Sauvé. 3 juin 2019. « Le projet GNL Québec doit être rejeté ». dans *Le Devoir*. en ligne :  
<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/555880/le-projet-gnl-quebec-doit-etre-rejete>

MELCC, mai 2019, direction de l'expertise climatique, *avis de non-recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact*, p.46.

Shields, Alexandre, 3 juin 2019. « Les GES oubliés d'Énergie Saguenay », dans *Le Devoir*, en ligne :  
<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/555872/les-ges-oublies-d-energie-saguenay>

Michaud, Robert. 2017. « Quantifying the number of belugas in the St. Lawrence », dans *Whalesonline*. en ligne :  
<https://baleinesendirect.org/en/quantifying-the-number-of-belugas-in-the-st-lawrence/>

Université du Québec en Outaouais (UQO), 2 septembre 2020. « Protecteur des bélugas : des chercheurs de l'UQO recommandent un moratoire sur les projets de développement sur le Saguenay ». Dans *UQO.ca*, en ligne :  
<https://uqo.ca/nouvelles/39478>

Lavallée, Hugo, 2 septembre 2020. « Appel à un moratoire pour protéger les bélugas dans la rivière Saguenay », dans *Radio-Canada.ca*, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1730800/moratoire-projets-developpement-traffic-maritime-risques-belugas>

Shields, Alexander, 3 septembre 2019. « GNL Québec a mal évalué les impacts sur le béluga ». dans *Le Devoir*, en ligne : [https://www.ledevoir.com/societe/environnement/561779/gnlbelugas?fbclid=IwAR0akPWKYZ-Z9LDw3lcULy1bNHVYyPahZ7NBN69xeMXyIJ\\_YJaBVd4RMKt4](https://www.ledevoir.com/societe/environnement/561779/gnlbelugas?fbclid=IwAR0akPWKYZ-Z9LDw3lcULy1bNHVYyPahZ7NBN69xeMXyIJ_YJaBVd4RMKt4)

Radio-Canada, 11 mars 2019. « Le projet de Gazoduq pourrait menacer la survie du béluga, selon le GREMM », dans *Radio-Canada.ca*, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157658/gazoduq-menacer-survie-beluga-gremm>

Greenpeace. 2020. « GNL/Gazoduq, c'est non merci », dans *Greenpeace.ca*, en ligne : <https://www.non-gnl-quebec.com/greenpeace/>

Ruel-Manseau, Audrey, 15 octobre 2019. « 40 économistes sonnent l'alarme contre GNL Québec ». dans *La Presse*, en ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/2019-10-15/40-economistes-sonnent-l-alarme-contre-gnl-quebec>

Girard, Pascal, 30 janvier 2020, « 127 signataires à l'UQAC pour la lettre contre GNL Québec », dans *Radio-Canada.ca*, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1497712/environnement-gaz-naturel-grands-projets>

Briand, Anne-Sara, 5 mars 2020, « Énergie Saguenay-Gazoduq un projet nuisible à la santé publique », dans *La Presse*, en ligne : [https://plus.lapresse.ca/screens/92908d83-368d-4056-a682-56f89b623049\\_7C\\_0.h](https://plus.lapresse.ca/screens/92908d83-368d-4056-a682-56f89b623049_7C_0.h)

tml

Shields, Alexandre et Mylène Crête, 15 mars 2020, « Les investisseurs du projet Énergie Saguenay sont installés dans des paradis fiscaux », dans *Le Devoir*, en ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/566416/les-investisseurs-du-projet-energie-saguenay-sont-installes-dans-des-paradis-fiscaux>

Gagnon, Mélyssa, 6 novembre 2019, « Des chercheurs minimisent les retombées fiscales du projet de GNL Québec », dans *Radio-Canada.ca*, lien : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1377693/gnl-etude-iris-paradis-fiscaux>

Schepper, Bertrand et Colin Pratte, novembre 2019, « GNL Québec/Énergie Saguenay – Quelles retombées fiscales ? », dans *Iris.ca*, en ligne : [https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL\\_WEB.pdf](https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL_WEB.pdf)

Guérin, Shanelle. 22 septembre 2020. « Tadoussac en faveur d'un moratoire sur les projets de développement dans le Saguenay », dans *Radio-Canada.ca*, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1735668/tadoussac-mrc-haute-cote-nord-moratoire-saguenay-traffic-maritime-gnl-quebec-beluga>

Gouvernement de l'Albera. 2020. « Unconventional resource potential and development », dans *Alberta.ca*. En ligne : <https://www.alberta.ca/unconventional-resource-potential-development.aspx>

Association Canadienne des Médecins pour l'environnement (ACME). janvier 2020. *Une transition fracturée : changements climatiques, santé et fracturation hydraulique*. ACME, en ligne : <https://cape.ca/wp-content/uploads/2020/01/CAPE-Fracking-Report-FR.pdf?fbclid=IwAR1tegCS7GPmsocyMrahp02ZdQJkCQ-gWBqJN-bxJBHfLt96fNazs-UkNI>

Marin, Stéphanie, 29 janvier 2020. « Des médecins veulent un moratoire sur la fracturation hydraulique ». dans *La Presse*, en ligne :

<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2020-01-29/des-medecins-veulent-un-moratoire-sur-la-fracturation-hydraulique>